

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 floréal, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 floréal, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 212;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28005_t1_0212_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Lachapelle, rue de la Folie-Renaud	31
Belhomme, rue Charonne, n° 70	100
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	112
<i>Total général.....</i>	<i>6,764</i>

67

Les administrateurs, directeurs et agent national provisoire du district du Faouët, département du Morbihan, applaudissent aux travaux de la Convention nationale, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la France soit délivrée de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Le Faouët*, 19 germ. II] (2).

« Citoyens Représentants,

La liberté sourit à vos glorieux travaux; de tous côtés, vous détruisez les chaînes odieuses dont on voulait de nouveau l'accabler; partout vous faites fleurir les lois de l'égalité; le crime, de quelques livrées qu'il se couvre, de quelque nom qu'il se décore, est frappé indistinctement du glaive national; que tous les traîtres et les conspirateurs tremblent et palissent; les hommes de la Montagne sont là pour les écraser de leurs foudres; ils ne les épargnent même pas dans leur sein; c'est un corps pur que ne peut souffrir ni souillure, ni alliage, et qui ne connaît que les principes sacrés de la vertu. Que ne doit-on pas attendre de pareils législateurs? Sans les mesures terribles qu'ils déploient, c'en était fait la République; mais s'ils portent des coups nécessaires sur les têtes coupables, ils répandent aussi leurs bienfaits dans le sein de l'indigent et du pauvre, si longtemps opprimés. Ils soutiennent l'homme modeste contre l'ambitieux et l'intrigant; ils portent partout les règles sévères de la réforme et de l'économie; d'une main, ils répandent les chatiments et de l'autre les récompenses, et toutes leurs actions, dirigées par le bien public, ne tendent qu'à terrasser les méchants, et à favoriser les justes; comment un gouvernement bâti par de tels architectes ne serait-il pas inébranlable. Grâce vous soient rendues, citoyens représentants, pour tous les décrets qui émanent de votre Sénat auguste, surtout pour ceux qui frappent les traîtres et les conspirateurs. Restez à votre poste où vous retient la confiance du peuple, jusqu'à ce que la France soit délivrée de ses ennemis intérieurs et extérieurs, et peuplée entièrement de vrais républicains. »

DOUSSEAU, ROBERT. MARGAIN, LEYVARANT, PHILARGAIN.

[*Le Faouët*, s. d.] (3).

« Citoyens Représentants,

La liberté sourit à vos glorieux travaux, rompant les chaînes odieuses, dont on voulait

(1) P.V., XXXVI, 91. Bⁱⁿ, 3 flor (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 589, p. 158; M.U., XXXIX, 138.

(2) C 302, pl. 1091, p. 36.

(3) Bⁱⁿ, 7 flor.

l'entourer : vous consolez l'espèce humaine des crimes de ces brigands couronnés, que vos vertus, votre courage, votre énergie, la sagesse de votre gouvernement, secondés par les bras de nos braves républicains, vont sous peu réduire à l'impuissance de nuire, écrasés sous la chute de leurs trônes cimentés de leurs crimes et du sang des peuples. Que ne devez-vous pas espérer, sages législateurs ? faisant fleurir les lois de l'égalité, encourageant aux vertus en donnant l'exemple, poursuivant le crime sous quelque masque qu'il paraisse, le livrant au glaive de la loi, protégeant l'innocence, secourant la misère laborieuse, ou invalide, prêchant l'exemple de l'obéissance aux lois, sentinelles vigilantes de la République; et comme des pères tendres, éloignant de vos enfants tous les maux qui pourraient les accabler, encourageant le mérite, les talents modestes, essuyant les larmes de la veuve et des orphelins, contenant l'ambitieux, punissant l'intrigant, déployant dans votre gouvernement une force, une sévérité équitable, qui fait frémir les méchants, et console l'homme de bien, avares des châtiments, quand ils ne sont l'effet que de fautes légères, et prodigant les récompenses, surtout quand elles sont le prix de l'amour et des sacrifices pour la chère patrie. Qui peut ébranler un pareil gouvernement, et quels seraient les insensés ou les méchants qui oseraient lutter contre la vertu ? Non, sages et vertueux représentants, ne craignez point d'opposition à vos sages décrets : ils émanent de votre sagesse, de votre amour pour le peuple, pour ce peuple qui, en vous investissant de toute sa confiance, vous rend le réciproque. Restez donc à votre poste, pour y consommer son bonheur et le rendre simple, bon, vertueux et heureux, comme la nature. Tels sont nos vœux et ceux de toute la patrie ».

68

Un membre fait lecture du procès-verbal de la séance du 3 floréal : la Convention nationale en adopte la rédaction (1).

69

ETAT DES DONNS (suite) (2)

a

Le citoyen Duniagou, agent national près le district de Nérac, a fait parvenir 5 décorations militaires.

b

La commission des marchés de la Convention nationale a fait déposer par le citoyen Rudaux, secrétaire-commis de ladite commission, 3 pe-

(1) P.V., XXXVI, 92.

(2) P.V., XXXVI, 227, 228. Xantes, auj. Saintes.